

# PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## EN DATE DU 16.10.2015

L'an deux mil quinze, le seize octobre à 20 heures 00 se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune Les Barils, sous la présidence de M. *Philippe OBADIA, Maire Les Barils*, dûment convoqués.

**Présents** : MM. Patrick PAUCHET, Katy SEULIN, Alain BRUNET, Gilles MARTIN, Michelle POTIER, Hubert PRIVÉ, Alain RATTIER, Mauricette VERHULST-VUILLEMIN

**Absents excusés** : Patrick JOUBERT pouvoir à P. OBADIA.

**Absent** : Bruno TRIBOY

**Secrétaire de séance** : Mauricette Verhulst-Vuillemin

M. le Maire ouvre son 14ème conseil.

### **L'ordre du jour** :

- Intervention de M. Petitbon, Président de la CCPV, au sujet du projet de fusion des communautés des communes
- Approbation du dernier compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
- Délibérations
- Enquête de recensement de la population début 2016
- Informations sur le PLU et le PLUi
- Point sur l'élagage
- Signalisation des lieux-dits dans la commune
- Bilan de la fête de la voie verte
- Fêtes de fin d'année
- Questions diverses

### **- Intervention de M. Petitbon, Président de la CCPV, au sujet du projet de fusion des communautés des communes**

M. Petitbon, en tant que Président de la CCPV, a proposé de venir présenter au conseil municipal des Barils le projet de fusion des EPCI tel qu'il a été élaboré par le Préfet de l'Eure.

M. Rivemale viendra exprimer sa position au conseil municipal du 27 novembre.

Le conseil municipal se réunira le 04/12 pour se prononcer sur le projet du Préfet.

### **Approbation du compte rendu de la séance du 04.09.2015**

Il est donné lecture du compte rendu de la dernière séance du conseil. Aucune remarque n'étant formulée, **le compte rendu de la séance du 04.09.2015 est adopté à l'unanimité.**

### **Délibérations**

1/ **Evaluation des risques professionnels** : Le conseil municipal est informé que les collectivités sont dans l'obligation de réaliser un Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels. Le Centre de Gestion de l'Eure propose leur service pour accompagner les collectivités en organisant la procédure de passation du marché.

#### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **Autorise** le Maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes suivant les dispositions mises en place.

2/ **CCAS** : A partir du 01/01/2016, la loi NOTRe rend facultatif la présence d'un CCAS dans les communes de - 1500 h. Toutefois, M. le Maire souhaite conserver une commission d'action sociale constituée des membres de l'actuel CCAS.

Son rôle sera consultatif mais elle n'aura pas de budget puisque ce dernier sera rattaché à celui de la commune.

Le CCAS en a été informé lors de sa dernière réunion et a approuvé ce projet de suppression à l'unanimité.

#### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité**

-**Décide** de dissoudre le CCAS à compter du 01.01.2016.

3/**Ralentisseurs** : Le conseil est informé d'un complément de subvention émanant du conseil départemental pour la création de deux ralentisseurs trapézoïdaux sur la RD 166 d'un montant de **1 751 €**.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité**

- **Autorise** le Maire à signer tout avenant relatif à ces travaux d'aménagement sur route départementale.

4/**Projet implantation d'éoliennes** : Conformément à la réglementation, M. le Maire présente le projet d'installation de 3 éoliennes sur les communes de Moussonvilliers et Saint-Maurice-les-Charencey. Il fait part de l'ouverture de **l'enquête publique du 20 octobre au 24 novembre 2015 inclus**. Le dossier d'enquête publique est consultable en mairie les jours et heures des permanences.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal des Barils, à l'unanimité :**

-**Donne** un avis favorable pour le projet d'installation d'éoliennes se trouvant dans un périmètre très éloigné de notre territoire communal.

#### **Enquête de recensement de la population 2016**

L'enquête de recensement aura lieu du **21 janvier au 20 février 2016**. Mme Dominique Joubert, désignée comme agent recenseur, en assurera la bonne conduite.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité**

- **FIXE** l'indemnité pour l'agent recenseur des Barils à **834 €**.

#### **Informations sur le PLU et le PLUi**

M. le Maire fait part d'une réunion avec la Sous-Préfète et des intervenants de la DDTM concernant le projet de PLUi. (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Il indique que le POS, encore en vigueur, devient caduc à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Le Règlement National d'Urbanisme (RNU) s'appliquera donc sur le territoire communal à compter de cette date. Dans ce cas, ce serait l'Etat, seul, qui aurait la responsabilité d'instruire les autorisations d'urbanisme. Il est donc nécessaire d'engager une procédure de révision avant le 31/12/2015 pour transformer le POS en un Plan Local d'Urbanisme (PLU) car le PLUi, qui ne concerne que l'intercommunalité, ne remplace pas le PLU.

Le Maire fait remarquer que le coût d'élaboration de ce document varie entre 20 et 30 000 €. Une aide financière du Conseil Départemental de 20 % pourrait nous être allouée.

Le conseil à l'unanimité est d'accord pour élaborer ce document et de prendre une délibération lors du prochain conseil qui motivera précisément les objectifs attendus du PLU sur la commune des Barils.

#### **Point sur l'égagage**

Suite aux courriers envoyés après le dernier conseil municipal, certains propriétaires n'ont toujours pas exécuté les travaux d'égagage. Les propriétaires concernés vont être relancés par courrier.

#### **Signalisation des lieux-dits dans la commune**

Le panneau situé sur la RD 166 à hauteur du « Bois Guillot » signalant l'agglomération va être déplacé et rapproché du bourg. D'ailleurs, M. le Maire fait remarquer que ce lieu-dit n'ayant jamais été signalé et conformément aux souhaits des riverains, il demandera à l'Agence Routière Départementale de Conches de commander et d'installer ce panneau.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

#### **Bilan de la fête de la voie verte**

M. le Maire remercie les conseillers de s'être investi et d'avoir contribué au succès de cette journée.

#### **Fêtes de fin d'année**

Il est rappelé les dates des festivités de la fin de l'année. M. le Maire attire l'attention sur le fait que certaines se déroulent en même temps que les élections régionales. Il faudra donc demander aux habitants leur aide pour tenir le bureau de vote.

### Questions diverses

-Le chauffage de la mairie et de la salle Maurice Durey a été réparé par l'entreprise ECO CONFORT.

-M. le Maire informe le conseil qu'il a rencontré la responsable de la chorale DE CI DE LÀ proposant qu'elle prenne le nom de *Chorale des Barils* en remplacement de celui de *Chaise-Dieu*.

M. le Maire remercie la responsable de cette intention et a accepté cette proposition.

-Mauricette VERHULST-VUILLEMIN fait part de la demande d'un habitant pour la pose de rampes latérales sur l'escalier principal. Patrick PAUCHET est chargé du dossier.

-Il est présenté deux devis pour la pose de prises de courant à l'extérieur de la Maison des Barils. La décision sera prise lors de la prochaine réunion.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h50.

PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX PREVUS LES VENDREDI 27 NOVEMBRE 2015 ET 04 DECEMBRE 2015 A 20 H pour le vote du projet de fusions des EPCI.

Affiché le 23.10.2015 à 16 h 30.